



Séance du conseil communal du 21 décembre 2023

Présents : Isabelle BÂLON, Myriam BINCK, Mike BOLMER, Danielle FILBIG, Christophe HEYMES, Jacques HUBERTY, Sonja KETTMANN, Myriam PICARD, Romain RAUSCH, Pol THILL, Tom WANDERSCHIED.

Secrétaire communal : Marc PLETGEN

Rédacteur : Chantal RASQUE et Sam MORES

Absent(s) excusé(s) : /

0. Ajout d'un point à l'ordre du jour (art.13.3., droit d'initiative du conseiller communal).

Le conseil communal a pris acte de la demande des conseillers communaux des fractions du parti démocratique (DP) et du parti socialiste (LSAP), par laquelle ils ont demandé de faire figurer à l'ordre du jour de la séance, l'objet dénommé comme suit :

« Motion visant à désigner des lieux alternatifs à la maison communale pour la célébration de mariage civil ou la réception de la déclaration du partenariat tel que le prévoit la loi du 8 juin 2022 modifiant a) le Code civil – b) la loi communale modifiée du 13 décembre 1988. »

1. Délibération concernant le morcellement de parcelles cadastrales en vue de leur lotissement.

Sous ce point, noté d'office à l'ordre du jour, aucune demande n'a été présentée.

2. Délibération ayant pour objet l'approbation du devis se rapportant à la mise en état de la voirie rurale, travaux ordinaires de l'exercice 2024.

Le conseil communal a approuvé le devis au montant de 77.500,00 € (TVA comprise), établi par l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture, concernant les travaux d'entretien ordinaires à la voirie rurale communale à exécuter au lieu-dit « bei der Feldkirch » à PERLE pendant l'exercice 2024.

VOTE : 11x oui

3. Délibération ayant pour objet l'approbation du devis se rapportant à la mise en état de la voirie rurale, travaux extraordinaires de l'exercice 2024.

Le conseil communal a approuvé le devis au montant de 130.000,00 € (TVA comprise), établi par l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture, concernant les travaux d'entretien extraordinaires à la voirie rurale communale à exécuter aux lieux-dits « auf Lohr » à ARSDORF, « om Ewigt » à HOLTZ et « op Foescht » à PERLE pendant l'exercice 2024.

VOTE : 11x oui

4. Délibération portant révision de la délibération portant fixation des jetons de présence à allouer aux membres des commissions consultatives et fixation des montants des jetons de présence et des indemnités des membres et secrétaires des commissions obligatoires, consultatives et non consultatives.

Le conseil communal a décidé de fixer le montant des indemnités et des jetons de présence à allouer aux membres des commissions consultatives à 40,00 € par séance.

VOTE : 11x oui

5. Délibération relative à l'institution d'une commission ayant le vivre-ensemble interculturel dans ses attributions et au règlement d'ordre intérieur ayant pour objet la composition et le fonctionnement de ladite commission.

Le conseil communal a décidé d'instituer une commission ayant le vivre-ensemble interculturel dans ses

attributions et a arrêté un règlement d'ordre intérieur ayant pour objet la composition et le fonctionnement de ladite commission.

VOTE : 11x oui

6. Délibération portant révision du règlement d'ordre intérieur du conseil communal.

Le conseil communal a approuvé la révision du règlement d'ordre intérieur du conseil communal, plus précisément la modification de la composition des commissions consultatives.

VOTE : 11x oui

7. Délibération se rapportant à la désignation des membres de la commission consultative dénommée « Biergerkommissioun ».

Le conseil communal a procédé à la désignation des membres de la « Biergerkommissioun » et a constaté que toutes les personnes ayant présenté leur candidature ont reçu 11 voix.

8. Délibération se rapportant à la désignation des membres de la commission consultative du vivre-ensemble.

Le conseil communal a procédé à la désignation des membres de la commission consultative du vivre-ensemble interculturel et a constaté que toutes les personnes ayant présenté leur candidature ont reçu 11 voix.

9. Délibération ayant pour objet la révision de la décision portant fixation des droits d'inscription à différents cours du soir.

Le conseil communal a décidé de fixer comme suit les droits d'inscription aux différents cours du soir :

- Cours de « babysitting » : 10,00€
- Cours de « self-défense » :
 - Adultes (à partir de 12 ans accomplis) : 120,00€
 - enfants (entre 6 ans et 12 ans accomplis) : 60,00€
- Cours de jogging : 50,00€.

VOTE : 11x oui

10. Délibération portant fixation des modalités de prise en charge des frais de transport en relation avec des actions conjointes des clubs des jeunes.

Le conseil communal a décidé de prendre annuellement en charge les frais de transport de deux trajets conjoints sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg des clubs de jeunes actifs de la commune de Rambrouch.

VOTE : 11x oui

11. Délibération relative à la fixation des modalités de remise d'une récompense aux personnes ayant suivi un cours de premiers secours.

Le conseil communal a décidé de remettre une récompense aux personnes ayant suivi un cours de premier secours sous forme d'une corbeille symbolique de sécurité comprenant un extincteur, une couverture anti-feu, un détecteur de fumée et une trousse de premiers secours.

VOTE : 11x oui

12. Délibération portant approbation du contrat de mise à disposition de locaux au centre scolaire à KOETSCHETTE.

Le conseil communal a approuvé le contrat de mise à disposition conclu entre la commune de Rambrouch et la société Ecole de Danse Kamille M, par lequel l'administration communale met à disposition à l'Ecole de Danse Kamille M la salle de gymnastique située au sous-sol de la piscine scolaire à Koetschette, ainsi que la petite salle de gymnastique située au 1er étage dudit bâtiment pour la durée du 15 septembre 2023 au 14 septembre 2026 avec tacite reconduction d'année en année.

VOTE : 11x oui

13. Délibération portant approbation d'un contrat de bail se rapportant à la location de locaux situés à KOETSCHETTE.

Le conseil communal a approuvé le contrat de bail conclu entre la Fondation François d'Assise et la commune de Rambrouch, par lequel la Fondation François d'Assise donne en location à l'administration communale de Rambrouch la grange située à L-8821 KOETSCHETTE, 2, rue des Alliés, ainsi que les aires de stockage à l'extérieur de la grange, pour la durée du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024 avec tacite reconduction d'année en année.

VOTE : 11x oui

14. Décompte : travaux de mise en état de la voirie rurale, exercice 2021, programme extraordinaire, ASTA 102 042.

Le conseil communal a approuvé le décompte relatif au travaux d'enrobage bitumineux des chemins ruraux aux lieux-dits « auf Behrel » et « auf Donneschleiden » à ARSDORF, « um Pull » à FOLSCHETTE et « Glochefelder » à WOLWELANGE au montant total de 330.381,16 €.

VOTE : 11x oui

15. Délibération ayant pour objet d'attribuer à Monsieur Antoine RODESCH le titre de Bourgmestre Honoraire de la commune de Rambrouch.

Le conseil communal a attribué à Monsieur Antoine RODESCH, domicilié à ARSDORF, le titre de Bourgmestre Honoraire de la commune de Rambrouch.

Madame Danielle FILBIG et Monsieur Tom WANDERSCHIED n'ont ni pris part à la discussion ni au vote

VOTE : 8x oui et 1x non

16. Budget rectifié de la commune de Rambrouch pour l'exercice 2023.

Le conseil communal a arrêté le budget rectifié de la commune de Rambrouch pour l'exercice 2023 conformément aux propositions du collège des bourgmestre et échevins et avec un mali présumé fin 2023 au montant de 576.619,18€ au service extraordinaire.

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	26.550.239,04	2.591.118,72
Total des dépenses	20.980.184,37	10.569.890,75
Boni propre à l'exercice	5.570.054,67	
Mali propre à l'exercice		7.978.772,03
Boni du compte de 2022	1.832.098,18	
Boni général	7.402.152,85	
Mali général		7.978.772,03
<i>Transfert de l'ordinaire vers l'extraordinaire</i>	-7.402.152,85	+7.402.152,85
Mali présumé fin 2023		576.619,18

VOTE : 10x oui et 1x non

17. Projet de budget de la commune de Rambrouch pour l'exercice 2024.

Le conseil communal a arrêté le budget de la commune de Rambrouch pour l'exercice 2024 conformément aux propositions du collège des bourgmestre et échevins et avec un boni définitif au montant de 505.601,08€ au service ordinaire.

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	27.426.079,20	9.969.360,70
Total des dépenses	24.280.386,21	12.032.833,43
Boni propre à l'exercice	3.145.692,99	
Mali propre à l'exercice		2.063.472,73

Mali présumé à fin 2023		576.619,18
Boni général	3.145.692,99	
Mali général		2.640.091,91
<i>Transfert de l'ordinaire vers l'extraordinaire</i>	<i>-2.640.091,91</i>	<i>+2.640.091,91</i>
Boni définitif	505.601,08	

VOTE : 10x oui et 1x non

18. Délibération portant confirmation d'un règlement de circulation temporaire d'urgence.

Le conseil communal a confirmé un règlement de circulation temporaire d'urgence arrêté dans le cadre de travaux à la conduite d'eau dans la « Rue du Nord » à RAMBROUCH.

VOTE : 11x oui

19. Réponses aux questions posées au collège des bourgmestre et échevins.

Le conseil communal a pris note des réponses du collège des bourgmestre et échevins aux questions et demandes présentées par écrit par conseillers communaux du parti socialiste (LSAP).

20. Motion visant à désigner des lieux alternatifs à la maison communale pour la célébration de mariage civil ou la réception de la déclaration du partenariat tel que le prévoit la loi du 8 juin 2022 modifiant a) le Code civil – b) la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Le conseil communal a approuvé la motion introduite par les membres des fractions du parti démocratique (DP) et du parti socialiste (LSAP) visant à désigner des lieux alternatifs à la maison communale pour la célébration de mariages civiles ou les réceptions de la déclaration du partenariat.

VOTE : 11x oui